



CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2026 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 12 janvier 2026, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Annabelle PILLENIÈRE, maire.

Présents : AUDOUIN Danielle, BARRÉ-IDIER Bernadette, CHEVROLLIER Sandra, DOUSSAIN Christian, HUNAUT Frédéric, JACQUET Hubert, JAUNET Jean-Noël, PILLENIÈRE Annabelle, RAUTUREAU Isabelle, TROQUIER Hervé, TROQUIER Nathalie, TUY Côme

Absents excusés : DALBERA Renaud, LEGRAND DE COSTER Vanessa

Secrétaire de séance : AUDOUIN Danielle

Le quorum est atteint.

Mairie – Travaux de rénovation énergétique, restructuration et travaux d'accessibilité

Demandes de subvention DETR/DSIL, Conseil Départemental, Fonds de concours La Roche s/Yon Agglomération et le SYDEV

Lancement du marché de travaux

2026-03-08

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Valide l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 441 591€HT,
- Autorise le lancement de la phase DCE (Dossier de consultation des entreprises),
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation des marchés publics,
- Décide de désigner Madame la Maire en tant que représentante de la collectivité pour siéger à la Commission achats dès lors que celle-ci sera constituée,
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour émettre tout avis en tant que représentante de la collectivité dans le cadre de la Commission achats,
- Sollicite l'Etat pour le versement de la DETR et de la DSIL, campagne 2026, d'un montant de 197 169€,
- Sollicite le Conseil Départemental pour le versement du Fonds de soutien à la ruralité, d'un montant de 20 000€,
- Sollicite La Roche-sur-Yon Agglomération pour le versement du fonds de concours, d'un montant de 88 833€
- Sollicite le SYDEV pour le versement d'une aide financière à la rénovation énergétique de la mairie, d'un montant de 47 271€
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées à l'opération 10006-Mairie et inscrites au budget 2026 et 2027.

Sécurisation de la rue du fief de bris, demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police

2026-03-09

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE d'approuver la demande de financement au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour un montant de 8 166.72 €. Sachant que pour 2026, les priorisations du Département sont les aménagements renforçant la sécurité des usagers vulnérables, notre projet entre dans ce programme et peut prétendre à cette dotation.

-DECIDE d'approuver le plan prévisionnel de financement de l'opération présentée ci-dessus.

-AUTORISE Madame la Maire à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention.

Mise à disposition d'un agent administratif de la mairie du Tablier au SIVOM des Coteaux de l'Yon

2026-03-10

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition d'un agent administratif de la mairie à compter du 16 février 2026 pour une durée de 3 mois afin d'effectuer les tâches comptables et administratives du SIVOM des Côteaux de l'Yon,
- Autorise Madame la maire à signer la convention présentée ainsi que tous les documents y afférents.

Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents – mandat au Centre de Gestion de la Vendée

2026-03-11

Après discussion, l'assemblée décide de :

- Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027 ;

Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

2026-03-12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-Décide qu'à compter du 2 mars 2026, les montants des indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- maire : 44.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 1^{er} adjoint : 11.77% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2^{ème} adjoint : 11.77% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 3^{ème} adjoint : 11.77% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Contrat d'association avec l'école privée Saint Méline du Tablier, RPI de l'Yon, année 2026

2026-03-13

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

1°/fixe la participation communale à 682.55€ par élève pour l'année scolaire 2025/2026.

2°/décide que l'effectif retenu pour l'année scolaire 2025/2026 est de 22 élèves, soit une participation totale de 15 016€ versée à l'OGEC RPI de l'Yon (école Saint Méline du Tablier et école Saint Sauveur de Chaillé s/Ormeaux).

3°/décide de ne pas prendre en charge les enfants domiciliés hors commune.

Subvention à l'association Classe Nature Ecole Primaire F.Dolto, St-Florent-des-bois, 85310 Rives de l'Yon, année scolaire 2025/2026

2026-03-14

Après délibération, le conseil municipal décide de participer financièrement à ce projet de l'année scolaire 2025/2026 pour les enfants domiciliés au Tablier et ayant participé au séjour, à hauteur de :

- 12.00€ par jour et par enfant domicilié au Tablier.

Convention n°2025 ECL.0680 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage concernant le lotissement « allée des chênes »

2026-03-15

Après délibération, le conseil municipal,

-Autorise Madame la maire à signer la convention n°2025 ECL.0680 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage concernant le lotissement « allée des chênes ».

SYDEV : sécurisation du réseau basse tension et création d'un réseau pour le passage de la fibre, village de la Noue, la Vrignaie et Bellevue

2026-03-16

Après délibération, le conseil municipal,

-Autorise Madame la maire à signer la synthèse des prestations techniques et financière des travaux comprenant la participation financière de la commune à hauteur de 67 313€TTC,

-Autorise Madame la maire à signer tous documents y afférents.

BALAYAGE DES VOIRIES COMMUNALES

2026-03-17

Après examen et délibération, le conseil municipal,

-autorise Madame la maire à signer le contrat de balayage des rues présenté d'un montant de 1 538.27€TTC.

Demande de subventions 2026

2026-03-18

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention pour le vote de l'ASVY)

- décide de verser les montants de subventions suivants :

- L'ASVY, moto-club, Le Tablier, subvention de 150€, année 2026,
- POLLENIZ, adhésion année 2026, 156.06€,
- ANPCEN, adhésion année 2026, 150€,

- de ne pas verser de subventions au titre de l'année 2026 aux autres associations mentionnées ci-dessous,

- Les restos du cœur, Mouilleron-le-captif,
- UDAF 85,
- MFR Venansault,
- ADILE, adhésion 2026, La Roche-sur-Yon.

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.